

Hongrie

Les trafiquants responsables de la mort de 71 migrants dans un camion frigo condamnés à 25 ans fermes
Près de trois ans après la mort par suffocation de 71 migrants dans un camion frigorifique découvert en Autriche, la justice hongroise a condamné jeudi à des peines de prison ferme allant jusqu'à 25 ans les trafiquants - un Afghane et trois Bulgares - jugés pour ce drame d'août 2015. Cette hécatombe avait contribué à l'ouverture momentané des frontières aux réfugiés désireux de rejoindre l'Ouest de l'Europe. Son épilogue intervient alors que la question migratoire est revenue au centre des débats d'une UE de plus en plus divisée après les récents succès électoraux de l'extrême droite en Autriche et en Italie, notamment. (AFP)

- Le temps est plus qu'à l'orage au sein du couple CSU-CDU.
- La CSU cherche à muscler son discours en vue des législatives en Bavière face à l'épouvantail de l' AfD.
- Le professeur de droit Jean-Yves Carlier (UCL) décortique le règlement de Dublin.

Le couple CDU-CSU au bord de la rupture sur la question des migrants

Nathalie Steiwer
Correspondante à Berlin

Merkel au pied du mur”, “Merkel, Seehofer: l'escalade”, “un moment historique”... A lire les titres tombés durant la journée de jeudi, l'Allemagne semblait au bord d'une crise gouvernementale décisive, faute d'accord sur la politique migratoire.

Au premier acte, la chancelière Angela Merkel retoque le “plan magistral pour l'immigration” que devait présenter mardi Horst Seehofer, son ministre de l'Intérieur et allié du parti conservateur bavarois, la CSU. Le ministre CSU proposait d'appliquer une version dure de l'accord de Dublin entre pays européens, en ramenant systématiquement aux frontières les demandeurs d'asile qui ont déjà été enregistrés dans un autre pays européen.

CDU-CSU, tension maximale

Rien n'y fait, le ton monte au deuxième acte. La cession du Bundestag est interrompue jeudi pour chercher un compromis. Fait exceptionnel, les deux alliés du groupe de “l'Union”, CDU et CSU, se réunissent séparément à huis clos. La tension est telle que les collaborateurs des députés sont priés de rester dehors.

Des indiscretions sortent pourtant. A la CDU, Angela Merkel obtient le soutien de ses troupes pour gagner du

temps: elle propose de ne reconduire à la frontière que les demandeurs d'asile dont la demande a déjà été refusée en Allemagne. Surtout, elle plaide pour négocier une solution bilatérale avec

les pays concernés mais dans un cadre européen. Et d'attendre le sommet européen des 28 et 29 juin pour trancher. Sa garde rapprochée menée par la secrétaire générale de la CDU, Annegret Kramp-Karrenbauer, mais aussi le président du Bundestag, Wolfgang Schäuble, défendent vigoureusement une “solution européenne”.

Pas de divorce envisagé

Côté CSU, les jusqu'au-boutistes l'emportent et les députés soutiennent comme un seul homme le “plan Seehofer”. Le président de la Bavière, Markus Söder, annonce que le gouvernement de coalition est maintenant à “la croisée des chemins”. Plutôt qu'un compromis “mou”, Alexander Dobrindt, un autre ténor du parti, est prêt à agir en dehors d'une solution européenne. La révolte reste prudente: pas question de faire sécession et de quitter le gouvernement comme l'annonçait une rumeur à la mi-journée. La CSU a quitté le navire CDU une seule fois dans son histoire, en 1976, et

mal lui en a pris.

A la fin de la journée, la chancelière n'a gagné qu'un peu de répit. Les pourparlers entre les "alliés" conservateurs continuent et les dirigeants de la CSU se réuniront lundi pour prendre une décision. Le dernier acte devrait se jouer en début de semaine prochaine.

Un axe Vienne – Berlin – Rome...

Le mobile de cette dramaturgie à la droite d'Angela Merkel ne fait aucun doute en Allemagne: des élections régionales se tiendront le 14 octobre en Bavière et la CSU tente de damer le pion à l'extrême-droite, l'AfD, qui avait enregistré un score de 12,4% aux dernières législatives. La virée à droite est telle qu'après sa rencontre avec Horst Seehofer mercredi, le chancelier autrichien, Sebastian Kurz, parlait déjà d'un "axe" entre Berlin, Vienne et Rome.

Ce virage lasse pourtant les barons de la politique allemande. *"Ça commence à bien faire, avec cette Bavière first"*, a lancé l'eurodéputé CDU, Reimer Böge depuis Kiel. *"Je ne vois pas pourquoi la discussion sur l'asile doit du jour au lendemain être au centre de tous les débats"*, a regretté le président de la Sarre, le CDU Tobias Hans. *"L'urgence c'est l'intégration"*, a plaidé la présidente de Mecklembourg-Poméranie occidentale, la SPD Manuela Schleswig, en demandant un dialogue *"substantiel et rationnel"* sur le sujet.

Le SPD se tait et observe le spectacle depuis le balcon. Dans la fosse, Angela Merkel peut bien ruminer la maxime d'Antigone, roi de Macédoine : *"Seigneur, garde-moi de mes amis, mes ennemis je m'en charge."*

Légalement, l'Allemagne "ne peut pas se contenter de refouler des personnes à sa frontière"

Entretien Maria Udrescu

La coalition allemande se déchire sur le sort à réserver aux réfugiés ne disposant pas de papiers en règle ou ayant déposé une demande d'asile ailleurs dans l'Union. Pendant ce temps, la Commission européenne se tait dans toutes les langues, refusant d'expliquer ce qu'autorise (ou pas) le règlement de Dublin, qui détermine l'Etat membre responsable d'une demande d'asile. Alors que la gardienne des traités refuse de se prononcer sur... les traités, nous avons fait appel à Jean-Yves Carlier, professeur à l'Université catholique de Louvain et auteur de "Droit des étrangers" (éditions Larcier), pour comprendre l'essence de ce texte.

Dans quel objectif le règlement de Dublin a-t-il été adopté ?

Avant même que ce principe soit intégré en droit européen en 2003, il y avait la convention de Dublin, adoptée entre Etats membres en 1990. La logique est restée la même et repose sur un double objectif. Le premier est qu'il y ait toujours un Etat responsable de l'examen d'une demande d'asile, afin que les pays européens respectent leurs engagements internationaux et ne refouler pas une personne sans examiner sa demande d'asile. Le deuxième objectif est d'éviter les demandes multiples au sein de l'espace commun européen, Schengen. En résumé, il faut un Etat responsable, mais un seul. L'évolution du règlement de Dublin a fait que le premier critère pour définir la responsabilité d'un Etat membre, n'est plus celui géographique – le point d'entrée dans l'UE – mais celui du regroupement familial. Aussi, c'est l'Etat où un mineur non accompagné a déposé sa demande d'asile qui en devient responsable (donc indépendamment du pays par lequel il est entré dans l'UE). Cela a mis en avant les droits de l'homme, même si le critère territorial reste le plus utilisé.

Un Etat peut-il refouler à sa frontière un réfugié qui a déposé une demande d'asile ailleurs dans l'UE ?

Le règlement de Dublin ne se prononce pas expressément là-dessus, mais dit qu'un Etat qui ne s'estime pas responsable de l'examen d'une demande d'asile doit demander à l'Etat qu'il considère comme tel de reprendre le réfugié en question. L'Allemagne peut-elle donc se limiter à renvoyer une personne à la frontière autrichienne ? Non. Soit elle renvoie

vers l'Etat qu'elle estime responsable. Soit elle doit examiner elle-même la demande. Sinon, elle viole les règles internationales. L'Allemagne ne peut pas se contenter de refouler des personnes en Autriche et de dire "débrouillez-vous, renvoyez-les en Italie si vous voulez".

Depuis la crise migratoire de 2015, le règlement de Dublin fait peser une charge démesurée sur les pays de première entrée dans l'UE, du fait de leur positionnement géographique. Etait-on conscient de ce risque lors de son adoption ?

Moins de 5 % des demandeurs d'asile pénètrent dans l'UE par voie aérienne, plus de 95 % arrivant par voie maritime ou terrestre. Il était évident que ce système allait faire peser une charge importante sur les pays qui constituent la frontière de l'UE. On avait donc créé le Fonds européen pour les réfugiés, pour aider financièrement ces Etats. Et un autre mécanisme avait été proposé, à savoir un système de répartition des réfugiés entre Etats membres.

Donc en 2015, la Commission n'a rien inventé en proposant de relocaliser des réfugiés depuis la Grèce et l'Italie vers l'ensemble de l'Union...

Non. A la suite de l'explosion de l'ex-Yougoslavie, de nombreux réfugiés, principalement bosniaques, étaient accueillis en ordre dispersé par les Etats membres. En 2001, on a donc adopté la directive "relative à [...] l'octroi d'une protection temporaire en cas d'afflux massif de personnes déplacées et à des mesures tendant à assurer un équilibre entre les efforts consentis par les Etats membres". On a l'idée de solidarité et d'équilibre. Mais on ne l'a jamais appliquée, même si l'Italie l'a demandé en 2015. Car l'afflux massif n'y est pas défini. C'est au Conseil de constater une telle situation, à la majorité qualifiée des deux tiers. Or il n'y a jamais eu de majorité qualifiée pour ça.

Un système de relocalisation crispe les pays de l'Est, mais est exigé par les Etats du Sud. Ces tensions vont-elles perdurer tant que le règlement de Dublin n'aura pas été réformé ? Ce qu'il manque surtout, c'est une véritable volonté politique de considérer la migration comme une question européenne qui nécessite une solidarité européenne. Les textes peuvent être améliorés, mais cela ne garantit pas qu'ils seront mis en œuvre. Les instruments juridiques suffisants sont là pour faire face à la réalité migratoire, c'est la volonté politique qui n'y est pas.